

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****De la séance du 21 mars 2005****Présents**

Erhard FRIEDBERG, Patrice-Michel LANGLUME, Bruno MAQUART, Isabelle MARIANI, François-Xavier PRIOLLAUD, François RACHLINE.

Jean-François SICARD, Virginie BATTU, Elise DUFOURNIER, Florence OULES, Jean-Baptiste DABEZIES, Sonia MARCOUX, Jean-Baptiste GOULARD.

Jean-Marie ALLIAUME, Pascale LECLERCQ, Samia KHELIFI.

Marie-Louise ANTONI, Michel PEBEREAU, René REMOND, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Jean-Jacques GABAS (procuration François RACHLINE), Emmanuel GOLDSTEIN (procuration Bruno MAQUART).

Jean-Baptiste PREVOST (procuration Jean-François SICARD).

Jean-Emmanuel COMBES (procuration Michel PEBEREAU), Jean-Paul FITOUSSI, Marie-Pierre de la GONTRIE, Jacky RICHARD (procuration Michel PEBEREAU), Jean-François TROGRIC.

Assistaient à la réunion

M. Richard DESCOINGS

M. Laurent BIGORGNE

Mme Nelly ANTOINE

M. Francis VERILLAUD

M. Aurélien KREJBICH

M. Michel GARDETTE

Mme Cécile LECLAIR

Mme Isabelle HOMONT

directeur,
 directeur des études et de la scolarité,
 représentante du recteur,
 directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,
 responsable juridique,
 directeur de la bibliothèque,
 chargée de mission à la DES,
 assistante de Laurent BIGORGNE.

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Conventions avec l'Université Paris 1-Panthéon Sorbonne et avec l'Université Robert-Schuman de Strasbourg. | p. 2 |
| II. | Evolutions de la mention « Gestion des ressources humaines » du master de Sciences Po. | p. 4 |
| III. | Information sur le projet conjoint de Sciences Po et de la Documentation française de préparation en ligne aux épreuves d'entrée à Sciences Po. | p. 8 |
| IV. | Information sur les relations de Sciences Po avec l'Université Pierre et Marie-Curie (Paris 6). | p. 12 |
| V. | Information sur les relations de Sciences Po avec l'ENS-Ulm. | p. 13 |
| VI. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 24 janvier 2005. | p. 14 |
| VII. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 14 |

CONSEIL DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 21 MARS 2005

La séance est ouverte à 8h 30 sous la présidence de Michel PEBEREAU, qui annonce la démission d'Emmanuel Hoch, élu de SUD, qui est remplacé par Sonia MARCOUX au Conseil de Direction.

Richard DESCOINGS indique que la trame générale de cette séance du Conseil est de présenter l'état d'avancement des liens toujours plus étroits que Sciences Po tisse, non plus seulement avec des universités étrangères, mais avec des universités françaises. Il s'agit notamment d'universités ayant des facultés de droit, comme Paris I et l'université Robert-Schuman de Strasbourg. D'autres accords, qui avaient été évoqués devant le Conseil de Direction, sont en train d'être passés avec les Ecoles normales supérieures. L'idée est de rapprocher ces établissements de Sciences Po pour le recrutement de leurs élèves et l'organisation des épreuves. Enfin, un rapprochement est prévu avec une grande université scientifique, l'université Pierre et Marie-Curie (Paris 6), qui est la seule université scientifique française à être classée par l'université de Shanghai parmi les 100 premières universités de rang mondial dans son domaine d'activité.

Le deuxième élément qui constitue la trame de cette séance du Conseil est la présentation de l'état d'avancement d'un certain nombre de projets qui avaient été abordés devant le Conseil en 2003-2004 : l'institution d'une préparation en ligne pour les examens d'entrée à Sciences Po et le projet de création d'une maison de Sciences Po à la Cité internationale. Enfin, le déploiement d'une formule d'apprentissage pour le master mention Gestion des ressources humaines sera présenté au Conseil. Il existe déjà deux masters qui sont organisés en apprentissage pour une partie des élèves : le master Marketing et études et le master de journalisme.

I. CONVENTIONS AVEC L'UNIVERSITE PARIS I – PANTHEON SORBONNE ET AVEC L'UNIVERSITE ROBERT-SCHUMAN DE STRASBOURG

a) Exposé

Laurent BIGORGNE présente les accords que Sciences Po a passés avec deux grandes universités de droit. Sur la base des réflexions que le Conseil avait pu nourrir lors du séminaire qui s'est tenu cet hiver, deux éléments de diagnostic se sont dégagés s'agissant du droit. En premier lieu, il est important de renforcer les formations à l'international, notamment au sein du master de Carrières Internationales, en cherchant un accord avec une université capable d'apporter une expertise en matière de droit international que Sciences Po n'a pas nécessairement. C'est ce qui est proposé dans le cadre de l'accord avec Paris I: au sein du master de droit international et organisations internationales sera organisé un parcours en commun sur le thème « gouvernance internationale du développement durable ». Ce parcours présente trois spécificités. La première est qu'il s'inscrit dans la droite ligne du projet Alliance qui réunit Sciences Po, Paris I, l'Ecole polytechnique et Columbia University pour des activités d'enseignement et de recherche. La deuxième est qu'il réunira des élèves

de Paris I et de Sciences Po, choisis ensemble par les deux institutions. Le troisième est que cette formation fera l'objet d'un choix commun des équipes d'enseignement et de direction de ce programme spécifique. Cette stratégie tire vers le haut l'ensemble du dispositif et donne une réelle lisibilité au développement durable dans un cadre qui est celui du droit et de la gestion du développement durable par les organisations internationales.

Le deuxième programme qui vient renforcer ce dispositif est celui que Sciences Po s'apprête à ratifier avec l'université Robert-Schuman de Strasbourg si le Conseil de Direction donne son accord. Sciences Po a développé une mention du master en droit économique, avec trois niveaux. Le premier renvoie au marché du travail français et au droit des marchés. Le deuxième, qui renvoie à la dimension européenne, est celui qui est mis en avant aujourd'hui et que Sciences Po souhaite organiser en commun avec l'université Robert-Schuman. Le troisième niveau est déjà organisé avec Paris I à travers un DESS qui deviendra bientôt un master commun en droit et globalisation économique. Le souhait de Sciences Po est de permettre à chacun des élèves de la 1^{ère} année de la mention Droit économique du master de Sciences Po d'appuyer sa 2^{ème} année sur une université en droit avec laquelle Sciences Po partage des enseignements, afin que ces élèves puissent obtenir à la fois le master de Sciences Po et un master de droit, ce qui serait un atout important sur le marché du travail, notamment celui des cabinets d'avocat, et ce qui permettrait aux élèves qui le souhaitent de passer le concours du barreau. Le modèle développé avec l'université Robert-Schuman verra les élèves des deux institutions passer la 1^{ère} année de master dans leur institution d'origine, être choisis conjointement par Sciences Po et l'université Robert-Schuman dans le courant de leur 1^{ère} année, sur la base de 10 élèves venant de Sciences Po et 10 venant de Strasbourg, suivre le premier semestre de la 2^{ème} année du master à Sciences Po, le 2^{ème} semestre à Strasbourg et effectuer un stage à l'issue de cette formation.

b) Questions et observations

Patrice-Michel LANGLUME demande combien d'étudiants se trouvent actuellement dans la mention du master concernée par ce double diplôme.

Laurent BIGORNE répond qu'en mention Droit économique, 35 élèves sont actuellement inscrits en 4^{ème} année.

Elise DUFOURNIER indique que l'UNEF est très favorable aux accords que Sciences Po passe avec d'autres universités, afin que la qualité de l'enseignement de Sciences Po soit ouverte au plus grand nombre. Elle demande quelles seront les modalités de la sélection commune des étudiants dans le cadre de ces accords. Elle veut également savoir s'il y aura des rapprochement entre la mention Carrières internationales, la mention Métiers du développement et le master de Paris I.

Bruno MAQUART demande s'il y aura d'autres accords.

Isabelle MARIANI veut savoir en particulier s'il y en aura d'autres dans des spécialités juridiques.

Richard DESCOINGS rappelle qu'il avait, lors d'une précédente séance, indiqué quel était l'état de la réflexion au sein du ministère de l'Education nationale et d'une partie des professeurs agrégés de droit en ce qui concerne l'enseignement du droit à Sciences Po. Les universités ayant une faculté de droit ont obtenu que le ministre signe un arrêté rappelant que seuls les établissements habilités à cet effet peuvent délivrer des diplômes nationaux de master. Sciences Po n'a pas de diplôme national de master en dehors du master de recherche et n'a pas l'intention de demander spécifiquement l'habilitation pour un diplôme de droit. Cela conduit nécessairement Sciences Po à passer des accords avec des universités qui ont une faculté de droit. A Paris, Sciences Po entretient des relations étroites avec Paris I Panthéon-Sorbonne depuis plusieurs années. Il est normal de s'appuyer sur un partenaire que l'on a pu tester et qui a pu tester Sciences Po depuis un certain temps. Cela n'interdit pas de passer des accords avec d'autres universités parisiennes. En ce qui concerne les universités installées en régions, Robert-Schuman est une grande université de droit. Une autre grande université est celle d'Aix-en-Provence, avec laquelle Sciences Po est en discussion. Elle semble vouloir trouver les voies d'un accord avec Sciences Po, mais la discussion n'est pas assez avancée pour que le directeur puisse

se présenter devant le Conseil. L'idée est, tant qu'on interdira aux élèves de Sciences Po de se présenter à l'Ecole du barreau, de trouver les moyens de contourner cette interdiction grâce à des accords à des universités de droit. Ces accords sont aussi dans l'intérêt de ces universités et de leurs étudiants.

Laurent BIGORGNE répond à Elise Dufournier que pour les programmes créés avec Paris I et l'université Robert-Schuman, la sélection reprendra les modalités qui existent déjà dans le cadre du DESS commun avec Paris I : l'examen d'un dossier de candidature, suivi d'un entretien d'admission. Au sein des commissions d'entretien, il y aura parité entre l'université Robert-Schuman et Sciences Po d'une part et entre Paris I et Sciences Po d'autre part. En ce qui concerne les passerelles, le master avec Paris I sera ouvert aux élèves suivant la mention Carrières internationales, notamment la spécialité Développement, et principalement aux élèves qui, dans cette spécialité, auront suivi le parcours d'enseignement en Développement durable.

Virginie BATTU demande si ces accords seront ouverts aux étudiants entrés à Sciences Po en 1^{er} cycle.

Laurent BIGORGNE répond par l'affirmative.

Jean-Baptiste DABEZIES demande une précision : si le Conseil examine des partenariats permettant aux étudiants de Sciences Po de passer le concours du barreau, il suppose que cela veut dire qu'il n'y a aucune perspective d'IEJ à Sciences Po.

Richard DESCOINGS répond que l'idée initiale était d'ouvrir un IEJ à Sciences Po, ce que les universités de droit n'appréciaient pas particulièrement. Les IEJ offrent à la fois une préparation au concours de l'Ecole de magistrature et à l'Ecole du barreau. Pour le concours de l'ENM, Sciences Po a les meilleurs résultats de France quand on compare le nombre de candidats, le nombre d'admissibles et le nombre d'admis. C'est moins l'IEJ qui compte que le fait de pouvoir se présenter à l'Ecole du barreau. Pour l'instant, un arrêté interministériel impose d'être titulaire d'un diplôme national de droit pour créer un IEJ. La Chancellerie est extrêmement favorable à ce que cet arrêté soit modifié pour permettre aux diplômés de Sciences Po de se présenter à l'Ecole du barreau, à tel point que la modification avait été signée par le Garde des Sceaux. Mais l'influence des UFR de droit à l'Education nationale a empêché une signature par le ministre de l'Education nationale. Il n'y a donc pas pour le moment de projet d'IEJ à Sciences Po.

c) Vote :

La convention avec l'université Paris I est adoptée à l'unanimité.

La convention avec l'université Robert-Schuman est adoptée à l'unanimité.

II. EVOLUTIONS DE LA MENTION « GESTION DES RESSOURCES HUMAINES » DU MASTER DE SCIENCES PO

a) Exposé

Laurent BIGORGNE présente le projet élaboré par le groupe de travail réuni par la direction, qui comportait un certain nombre de directeurs de ressources humaines enseignant à Sciences Po ou proches de Sciences Po, afin de discuter de l'orientation et de l'avenir de cette formation. Des échanges ont également eu lieu avec des enseignants de la mention Gestion des ressources humaines et avec les élèves rencontrés tout au long de ce processus de réflexion. Enfin, un groupe de travail du Conseil de Direction et de la Commission paritaire a travaillé sur ce projet. Laurent Bigorgne tient à remercier Erhard Friedberg et Pierre-Eric Tixier qui ont accepté de participer à ces travaux, ainsi que Cécile Leclair, de la direction des études et de la scolarité, qui les a coordonnés. La direction a demandé au groupe de travail de faire un diagnostic. Dans le dispositif de réorganisation des formations l'année dernière, il y avait un point sur lequel la direction avait le sentiment que le

mariage entre le diplôme de Sciences Po et un DESS avait donné naissance à une formation de bonne qualité sans doute, mais qui pouvait encore être améliorée. Le diagnostic du groupe de travail a posé ce que sont les attentes des entreprises quand elles recrutent un jeune diplômé pour le faire travailler au sein d'une direction des ressources humaines. En premier lieu, elles attendent une très bonne connaissance pratique et théorique de l'entreprise. Elles attendent également des connaissances solides des fondamentaux et des techniques des ressources humaines, qu'elles soient juridiques, plus proches du métier des ressources humaines comme la communication interne et externe, ou qu'elles soient la maîtrise d'un certain nombre d'outils de veille. Au-delà des connaissances techniques, les jeunes diplômés doivent être capables de maîtriser les enjeux de la fonction RH. Un certain nombre de DRH ont indiqué que leur combat quotidien consistait aussi à faire savoir que les ressources humaines ne ressortaient pas seulement de la direction du personnel, mais aussi d'une politique stratégique pour permettre à l'entreprise d'être systématiquement en pointe, de recruter les meilleurs sur la base d'un projet, sur la base de conditions de travail et sur la base d'une stratégie de ressources humaines. Enfin, il est important de développer les qualités des jeunes diplômés de Sciences Po dans ce domaine. Des formations en ressources humaines très compétitives existent aujourd'hui à l'université, comme le CIFOP à Paris II, ainsi que dans un certain nombre d'écoles de gestion. Sciences Po est traditionnellement reconnu pour former de très bons cadres en ressources humaines. Il n'en reste pas moins qu'un marché existe et qu'il faut que les jeunes diplômés de Sciences Po soient compétitifs dans le cadre de ce marché du travail.

Le groupe de travail a dégagé plusieurs pistes de réflexion. Lors de la deuxième séance, il est apparu qu'une des voies possibles, permettant à la fois d'être original par rapport au marché et de répondre aux demandes des employeurs, était celle de l'apprentissage. De nombreux directeurs des ressources humaines ont dit que d'ici quatre ou cinq ans, il y aurait peu de sens à recruter un jeune diplômé en ressources humaines qui aurait certes fait un stage, mais qui n'aurait pas nécessairement une bonne connaissance de l'entreprise. Un stage peut donner une bonne connaissance de l'entreprise, mais il peut parfois ne pas suffire. En revanche, l'apprentissage donne une réelle expérience, parce que le contrat d'apprentissage prévoit la désignation d'un tuteur et parce qu'il permet de l'alternance tout au long d'une formation, en organisant un va-et-vient constant entre l'université et l'entreprise comme on l'a vu au sein de l'école de journalisme et du master Marketing. Cela conduit aujourd'hui à proposer une maquette pédagogique qui pourra encore être affinée si nécessaire.

Cette maquette pédagogique a plusieurs principes directeurs. Le premier est de faire en sorte que la connaissance de l'entreprise soit au cœur de la formation en gestion des ressources humaines à Sciences Po. Pour cela, on propose que le premier mois de la formation, en septembre, soit consacré à un stage ouvrier. L'idée est que les jeunes diplômés de Sciences Po, qui vont plus tard élaborer des politiques RH, sachent ce qu'est un travail pénible, un travail cadencé, comment fonctionne un site de production et connaissent la réalité du travail ouvrier, du travail à la chaîne ou du travail dans un centre d'appel. Il faut qu'ils fassent l'expérience des conséquences des politiques qu'ils auront plus tard à gérer ou à mettre en œuvre. Le deuxième principe directeur est que la deuxième année du master se fera en apprentissage, selon un rythme soutenu qui a déjà fait l'objet d'une discussion avec le CFA du Conseil régional. Dans un premier temps, il y aura 9 semaines de cours, dont 2 semaines passées en entreprise, le temps d'une familiarisation avec l'entreprise d'accueil. Puis une période de 24 semaines passées en entreprise et de 6 semaines de cours. Deux semaines seront ensuite consacrées aux révisions et examens à Sciences Po. Ces examens seront adaptés à la réalité de la formation, comme cela se fait déjà dans la mention Marketing du master. Il s'agit beaucoup plus de restitution sur travaux et sur études de cas que d'examens classiques. Enfin, une dernière période de 11 semaines passées en entreprise donnera lieu à un dernier *debriefing* de deux semaines à Sciences Po en septembre. L'une des grandes originalités de la mention Gestion des ressources humaines est que cette forte présence du temps en entreprise s'accompagne d'une formation intellectuelle fondamentale très solide. La première année du master sera consacrée à l'acquisition de cette formation intellectuelle, avec un premier semestre très général qui permettra aux élèves de poser des bases aussi bien en théorie des organisations que dans le domaine économique avec le tronc commun d'économie et la formation en outils de gestion. Les élèves suivront également des enseignements d'initiation aux systèmes de relations professionnelles ainsi qu'à la vie de l'entreprise. Les DRH ayant participé au groupe de travail ont fortement plaidé pour qu'on enseigne l'histoire du syndicalisme en France,

qu'on dise qui sont les acteurs et qu'on les fasse venir au sein de ce cours-séminaire d'initiation aux systèmes de relations professionnelles. En outre, les élèves auront une introduction au droit au premier semestre, qui se renforcera au cours du deuxième semestre. Il y aura du droit du travail en première année et de nombreuses études de cas en droit social en deuxième année.

La direction a sondé 30 entreprises au sujet de ce projet de formation en apprentissage. Un tiers d'entre elles sont très enthousiastes et prêtes à signer des contrats d'apprentissage sur la base de cette formation dès l'année prochaine pour les élèves qui sont actuellement en première année du master. Un deuxième groupe d'entreprises, de manière surprenante, a développé l'apprentissage pour toutes les fonctions de l'entreprise, sauf la gestion des ressources humaines. Enfin, un dernier groupe d'une dizaine d'entreprises attend de voir ce que seront les résultats de cette formation. Sciences Po a donc déjà les moyens d'aider les élèves de cette mention à signer des contrats d'apprentissage dès septembre 2005 si le Conseil adopte cette réforme.

b) Questions et observations

Bruno MAQUART se félicite de cette réforme. En tant que responsable d'un établissement public et administratif, il a aujourd'hui des étudiants en apprentissage aussi bien en ressources humaines qu'en communication. L'apprentissage est un instrument très puissant de formation. Bien que l'on entende souvent dire que les apprentis sont bon marché pour les entreprises, cela demande un investissement important de l'entreprise. L'échange est équilibré, dans la mesure où, bien que le salaire des apprentis soit bas, ils coûtent beaucoup en temps et en formation, d'où l'intérêt de la durée pour permettre aux compétences de se déployer. Il ajoute qu'il fait partie de ceux qui souhaitent accueillir en apprentissage des élèves de cette mention du master. Il demande s'il est prévu, pendant ces deux années de formation, de traiter de la fonction ressources humaines dans le secteur public. Elle connaît un certain nombre de spécificités par rapport au secteur privé et demande des compétences qu'il est difficile de trouver sur le marché de l'emploi. Bruno Maquart vient de recruter deux personnes à la direction des ressources humaines, mais aucune n'a vraiment reçu de formation spécifique au secteur public.

Jean-Baptiste DABEZIES indique que l'UNI se félicite de la place donnée à l'insertion professionnelle par le biais de l'apprentissage. La maquette pédagogique semble très bien organisée. Il pense qu'il faudrait cependant mener une réflexion sur le tronc commun, puisqu'il mêlera des étudiants venant des 1^{ers} cycles de Sciences Po et des étudiants directement entrés en 4^{ème} année après des études diverses et qui auront donc des approches différentes. Il faudrait donc s'interroger sur les modalités d'évaluation et sur les enseignements adaptés à ce tronc commun.

Florence OULES salue l'effort important qui a été fait pour réaliser cette maquette. IDEE soutient en particulier la création d'un stage ouvrier en début de formation, afin que les étudiants amenés à occuper des postes de direction des ressources humaines connaissent les aspects peu gratifiants du travail des personnes qui seront placées sous leur responsabilité. Pour IDEE, cette démarche participe d'un apprentissage de l'humilité et du respect. Par ailleurs, elle pense que les enseignements de tronc commun pourraient être plus spécifiques à cette formation. Elle demande ce qu'il en sera à la rentrée prochaine.

Marie-Louise ANTONI félicite Sciences Po pour cette initiative. Elle demande si Sciences Po envisage des stages dans des organisations professionnelles. Par ailleurs, elle souhaite savoir s'il y a des entreprises étrangères parmi les grandes entreprises contactées par Sciences Po.

Elise DUFOURNIER indique que l'UNEF juge cette réforme très positive. Elle salue les avancées pédagogiques à travers les études de cas, la mise en place de tutorats, d'un stage ouvrier et d'une formation en alternance. Ces avancées pédagogiques, alliées à une formation intellectuelle fondamentale à travers la préservation du tronc commun, l'enseignement du droit, l'enseignement de deux langues vivantes, en font une formation très intéressante. La réussite de ce master sera conditionnée par la possibilité de trouver des contrats d'apprentissage intéressants. L'UNEF souhaite

donc que la recherche de stages et de contrats d'apprentissage soit accompagnée par Sciences Po. Elle demande quelle sera la rémunération de ces étudiants dans le cadre des contrats d'apprentissage.

Sonia MARCOUX appuie la demande de l'UNEF sur l'aide qui sera apportée aux étudiants pour chercher un stage et un contrat d'apprentissage. En ce qui concerne la première année du master, qui se passera à Sciences Po, elle fait remarquer que de nombreux élèves se plaignent des difficultés liées à la charge de travail en master. Or elle constate que la maquette du premier semestre compte 24 heures de cours par semaine, sans tenir compte du fait que les étudiants directement entrés en 4^{ème} année à Sciences Po doivent suivre des cours d'initiation à l'économie.

Erhard FRIEDBERG appuie également ce point. Cette année a montré que la cohabitation d'une forte professionnalisation et d'un tronc commun inchangé pose problème. Pour le moment, il ne voit pas de solution à ce problème dans la maquette telle qu'elle est proposée. Il a lui-même ressenti dans son cours le fait que la surcharge de travail pose problème. Il ajoute que l'arbitrage des étudiants est systématiquement fait en faveur du tronc commun, pour des raisons qu'il ne comprend pas nécessairement. Le tronc commun cannibalise donc en partie le contenu professionnalisant des masters.

Jean-Baptiste GOULARD ne souhaite pas revenir sur la qualité de la maquette. Il confirme qu'au semestre dernier, les étudiants de la mention Gestion des ressources humaines ont beaucoup souffert de la charge de travail et n'ont pas pu se consacrer de manière égale à l'ensemble des enseignements. En outre, il se demande si le fait que le cours d'initiation à la vie de l'entreprise ait lieu pendant deux semestres n'est pas excessif, puisque les étudiants passent ensuite une année en apprentissage. Par ailleurs, le nombre d'étudiants dans la mention Gestion des ressources humaines n'est pas très important, mais si ce projet se développe, cette mention pourrait attirer plus d'étudiants. Il demande s'il est envisagé d'instaurer une sélection à l'entrée en fonction du nombre de places en apprentissage disponibles.

Virginie BATTU indique que l'enseignement d'introduction au droit a été plus ou moins imposé cette année à un grand nombre d'étudiants, alors qu'il y avait théoriquement le choix entre quatre sciences sociales. Elle demande s'il n'est pas possible de laisser le choix de la science sociale aux étudiants.

Laurent BIGORGNE répond à Bruno Maquart que le groupe de travail s'est posé la question du management des organisations publiques. Une des réponses possibles, notamment en 2^{ème} année, est d'y consacrer un certain nombre d'études de cas pratiques. Les modules de la 2^{ème} année restent encore à affiner. Ils ne donneront plus lieu à des cours magistraux ou à des cours-séminaires suivis d'examens, mais au contrôle continu et à une pédagogie qui sera uniquement celle de l'étude de cas. Ce master compte pour le moment 14 élèves en 1^{ère} année, mais l'offre sera diversifiée, particulièrement si le master atteint une taille critique. Cette année, la direction a souhaité ouvrir un cours-séminaire sur la question des ressources humaines dans le secteur public. Il aurait dû ouvrir dans le master Affaires publiques, mais il serait également à sa place dans le master Gestion des ressources humaines. En ce qui concerne l'unité du diplôme, qui renvoie à la question du tronc commun et de l'équilibre horaire, les élèves ont eu 28 heures d'enseignements par semaine au semestre dernier. La nouvelle maquette fait tomber cette charge de 28 à 24 heures. C'est encore beaucoup, mais il faut être conscient du fait qu'en 2^{ème} année, les élèves passent à un rythme radicalement différent. Ce n'est évidemment pas sur les deux enseignements d'initiation à la vie de l'entreprise que l'on va rogner des heures. Le premier enseignement a pour objectif d'apprendre aux élèves ne connaissant pas les entreprises ce que sont les fondamentaux et les grandes missions d'une entreprise. Le deuxième enseignement d'initiation à la vie de l'entreprise est consacré à la stratégie des entreprises. Il est nécessaire qu'avant d'entrer en apprentissage, les étudiants aient une bonne compréhension de la complexité des entreprises.

En ce qui concerne le tronc commun, il faut faire des expériences dans le cadre de ce master comme cela a été le cas dans la mention Marketing et à l'école de journalisme. Il faut d'abord voir comment adapter le contenu du tronc commun aux enjeux de la gestion des ressources humaines, en traitant certains thèmes qui pourraient être tirés vers cette dimension. C'est ce qui a été fait en 2^{ème} année du master de gestion des territoires et urbanisme, où la conférence d'enjeux politiques a été tirée vers les

enjeux de la gestion des territoires et des villes. Cette conférence d'enjeux politiques a rencontré un grand succès auprès d'élèves qui en étaient plutôt éloignés *a priori*. C'est une des formules pédagogiques que l'on peut décliner. Si le premier semestre est resté conséquent en économie, c'est parce qu'il est apparu nécessaire d'insister sur la micro-économie, notamment pour des élèves qui se destinent à l'entreprise. La théorie et la politique macro-économiques resteront importantes, mais la micro-économie trouvera toute sa place dans ce tronc commun. Il n'est pas possible d'envoyer en entreprise un élève qui n'a pas idée de ce qu'est un coût ou une marge. En ce qui concerne le droit, il est prévu de maintenir le système en place cette année : ceux qui entreront en master avec un diplôme en droit seront exonérés de l'enseignement d'introduction au droit, mais pas des enseignements de droit du travail et de droit social, et pourront choisir une autre science sociale.

Pour ce qui est des contrats d'apprentissage, d'ici à la rentrée prochaine, Sciences Po continuera à prospecter et sera en mesure d'aider chacun des 14 élèves actuellement en 1^{ère} année de mention Gestion des ressources humaines à trouver un contrat d'apprentissage. A partir du moment où il signe un contrat d'apprentissage, l'étudiant devient salarié. Il n'est plus concerné par les droits de scolarité, qui sont payés par son entreprise. Il a un contrat de travail qui prévoit qu'au minimum, sa rémunération sera égale à 50% du SMIC. C'est le système qui est mis en œuvre pour le master de marketing et l'école de journalisme. Pour l'instant, Laurent Bigorgne n'a pas eu connaissance d'un seul contrat qui aurait posé problème. Il ajoute que c'est la qualité de l'encadrement au sein du master qui sera décisive à la fois pour les élèves et dans la relation avec les entreprises. Il répond à Marie-Louise Antoni qu'il y a des entreprises étrangères prêtes à entrer dans ce dispositif en ce qui concerne leur activité en France. Le problème est celui des étudiants étrangers au sein du master. Un étudiant de l'Union européenne peut signer un contrat d'apprentissage sans trop de difficultés, mais pour les étudiants hors Union européenne, il faudra trouver une solution. Il précise qu'il n'y aura pas de *numerus clausus* pour cette formation.

Michel PEBEREAU rappelle que cette formule a déjà été expérimentée dans d'autres grandes écoles et qu'elle est pratiquée à Sciences Po dans d'autres masters. Elle présente de grands avantages sur le plan financier et sur le plan de l'expérience professionnelle.

c) Vote

La réforme de la mention Gestion des ressources humaines des masters est adoptée à l'unanimité moins une voix.

III. INFORMATION SUR LE PROJET CONJOINT DE SCIENCES PO ET DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE DE PREPARATION EN LIGNE AUX EPREUVES D'ENTREE A SCIENCES PO

a) Exposé

Laurent BIGORGNE rappelle que ce projet, qui a été préparé par un groupe de travail du Conseil de Direction et de la Commission paritaire, avait déjà été évoqué devant le Conseil. Sciences Po souhaite organiser une préparation à son examen d'entrée en 1^{ère} année avec la Documentation française, qui est l'éditeur de la plupart des contenus pédagogiques à destination des professeurs du secondaire. Ces contenus sont reconnus et très appréciés des enseignants et la Documentation française est un opérateur public qui jouit d'une grande notoriété au sein de l'enseignement secondaire.

Depuis plusieurs années, le nombre de candidatures à l'entrée en 1^{ère} année n'a cessé de croître. Il a quasiment doublé en cinq ans, si bien que le taux de sélection apparaît trop sévère au regard du bon niveau des candidats, ce qui cause l'incompréhension des familles. En juillet 2004, 500 candidats ont fait une demande de dispense d'examen au titre de la mention très bien au baccalauréat. Sciences Po n'a pu en retenir que 100. Par ailleurs, de nombreuses familles demandent comment faire pour préparer Sciences Po et vers quelle institution se tourner pour cela.

Dans le cadre de ce qui serait la première expérience d'enseignement à distance pour Sciences Po, nous tentons avec la Documentation française de voir s'il est possible de remédier à cette inégalité à

l'entrée de Sciences Po et d'accompagner les candidats dans la préparation des quatre épreuves d'admission en 1^{ère} année. Ce travail est actuellement conduit par Jean-Yves Capul à la Documentation française, Michel Gardette et Laurent Bigorgne. Cette préparation permettrait aux élèves de passer l'épreuve d'histoire, l'épreuve d'ordre général, l'épreuve de langue vivante et l'épreuve sur dossier en ayant bénéficié d'un accompagnement pendant l'été. Cet accompagnement serait avant tout d'ordre méthodologique. Les contenus pour les épreuves existent, ils sont délivrés en classe de 1^{ère} et de terminale. Il existe un certain nombre de manuels de référence et cette préparation n'a pas pour ambition de faire doublon avec une offre qui existe déjà. En revanche, c'est souvent par manque de méthodologie que pèchent les candidats. Le CEVIPOF a réalisé une étude sur l'examen d'entrée qui montre que c'est en histoire qu'il y a les biais les plus importants à l'entrée, et que c'est en histoire et en épreuve générale que les qualités méthodologiques des candidats face à la dissertation font la différence.

La préparation en ligne de Sciences Po et de la Documentation française proposera aux candidats un aperçu longitudinal des copies des années précédentes : des copies moyennes, de mauvaises copies et de bonnes copies, sont actuellement décortiquées par des enseignants et donneront lieu sur le site à un commentaire corrigé et détaillé. Cette préparation proposera également aux élèves un calendrier de travail. Une des difficultés des candidats lorsqu'ils préparent l'examen d'entrée à Sciences Po, qui est souvent le premier examen passé après le bac, est de savoir à quel rythme travailler, comment s'organiser seul face à des épreuves qui imposent un rythme exigeant de préparation. Le troisième élément de cette préparation consistera en une aide méthodologique forte, notamment pour la dissertation : les étudiants verront ce qu'est une introduction, un argument, un exemple, une problématique, une conclusion. Pour l'épreuve sur dossier, que les élèves maîtrisent parfois mal, notamment ceux issus des séries ES et Littéraires, la préparation proposera un certain nombre d'exercices blancs pour montrer aux candidats comment cette épreuve fonctionne, quelle en est la logique et quelles sont les attentes des correcteurs. Le dernier élément important du dispositif sera la correction de travaux que les élèves pourront renvoyer à des tuteurs. Chaque élève inscrit dans cette préparation bénéficiera de 10 heures de tutorat et de corrections sur des travaux qu'il effectuera.

Sciences Po accomplira sa mission de formation intellectuelle dans cette préparation. Nous travaillons avec un certain nombre d'enseignants à ce projet. Ces derniers ne pourront d'ailleurs plus faire partie des jurys de Sciences Po. C'est la Documentation française, dont c'est le métier, qui portera l'activité éditoriale, à la fois parce que techniquement, elle sait organiser l'enseignement à distance, ce que Sciences Po ne sait pas faire, et parce qu'au titre de sa mission de service public et de développement de ses activités d'édition, elle a choisi de porter financièrement cette opération, qui n'est pas sans risque. La Documentation française a fait un montage financier prévoyant un prix d'environ 600 euros pour deux mois et demi de préparation. Par comparaison, les préparations estivales qui existent dans le secteur public ou privé coûtent entre 1 000 et 1 600 euros, ce à quoi il faut ajouter le coût de la vie à Paris.

b) Questions et observations

François-Xavier PRIOLLAUD demande s'il est envisageable, à moyen terme, d'augmenter le nombre d'admis au titre de la mention très bien. Il est dommage de se priver de bons étudiants. Par ailleurs, il demande si on prévoit d'étendre la préparation en ligne à l'entrée en 4^{ème} année.

Isabelle MARIANI trouve ce projet très intéressant. Elle demande si Sciences Po ne craint pas que cette préparation soit exploitée ou vampirisée par des instituts privés pour qui le bassin des étudiants préparant Sciences Po est extrêmement lucratif.

Bruno MAQUART demande quel sera le coût global de l'opération et quelles sont les recettes escomptées. Il souhaite également savoir si les recettes seront partagées ou non entre Sciences Po et la Documentation française. Enfin, il demande comment a été fixé le prix de 600 euros, qui est une somme non négligeable.

Patrice-Michel LANGLUME admet que cette somme est importante, mais estime qu'elle s'explique par la qualité de cet enseignement interactif et de cette préparation. Mais dans le cadre de la politique

de Sciences Po, qui est de favoriser l'accès à des étudiants qui viennent de milieux défavorisés, il demande si les boursiers ne pourraient pas bénéficier d'un tarif inférieur. Il comprend bien que la Documentation française assume le risque financier, mais pense que Sciences Po pourrait faire un effort et demander à la Documentation française d'en faire également.

Jean-Baptiste DABEZIES pense que ce projet de préparation semble bénéficier d'un accompagnement de qualité. Mais l'UNI, comme les autres syndicats étudiants présents en groupe de travail, estime que le tarif est trop élevé. La Documentation française considère ce projet comme une activité à rentabiliser. Il demande si on ne pourrait pas organiser cette préparation avec deux niveaux : un niveau plus poussé où les élèves paieraient le tarif maximum et un niveau d'ouverture moindre pour un tarif plus faible. En outre, il est important que les boursiers du secondaire bénéficient d'un tarif spécial. La question qui se pose est celle de la marge de manœuvre de Sciences Po en la matière, puisque seule la Documentation française apporte un financement.

Virginie BATTU rappelle, au nom de l'UNEF, que ce projet était initialement censé être un outil de démocratisation de l'accès à Sciences Po. Mais le projet présenté est très décevant. Il a été élaboré par la Documentation française non dans le cadre de sa mission de service public mais dans celui de ses activités marchandes. Sciences Po apporterait un label de qualité à un projet qui ne répond pas à sa vocation de service public.

Elise DUFURNIER ajoute qu'à l'issue du groupe de travail sur la démocratisation, ce projet a paru défaillant, à la fois dans sa conception et dans son prix. La préparation propose de travailler pendant huit semaines l'été, comme pour les préparations publiques ou privées. Or la question de l'accès se pose pour une préparation en ligne, ce qui fait que le public visé n'est pas le plus défavorisé. Par ailleurs, la période prévue est trop courte pour ce type de préparation. Elle rappelle que le dispositif de préparation des élèves de ZEP, même s'il est différent, porte ses fruits parce qu'il est construit sur le long terme. Le projet présenté aujourd'hui est mal conçu et ne sera pas accessible aux étudiants défavorisés. Au-delà de la question de la contrainte financière, se pose celle du portage politique de ce projet. Il n'est pas du ressort de la Documentation française d'organiser la démocratisation de Sciences Po. Enfin, le CNED offre une préparation similaire par courrier pour 275 euros, ce qui est plus compétitif.

Florence OULES indique qu'IDEE estime également que ce projet est loin de permettre la diversification de l'accès à Sciences Po. La Documentation française n'attend d'ailleurs qu'un nombre limité de participants. Ce projet permettra probablement d'améliorer la préparation des candidats, mais pour qu'il réponde à son objectif, IDEE demande au moins la gratuité pour les étudiants boursiers et souhaite que l'on réfléchisse à la gratuité des cours de méthodologie pour tous, le tutorat restant payant. IDEE souhaite également attirer l'attention du Conseil sur les conditions de recrutement en 1^{ère} année pour les étudiants qui passent le concours. Le projet présenté aujourd'hui valide le système de préparation intensive dans les deux mois qui précèdent le concours. Cela ne permet pas aux étudiants qui préparent le concours de suivre le stage d'intégration pour les étudiants admis au titre de la mention très bien ou des conventions d'éducation prioritaire. En outre, entre les résultats du concours et la rentrée, il y a très peu de temps pour que les étudiants venant de province puissent s'installer à Paris.

Sonia MARCOUX partage la position de tous les élus étudiants de Sciences Po à la suite du groupe de travail sur ce projet. Sans vouloir juger de la qualité du travail accompli par la Documentation française pour développer ce projet, le coût de la préparation pour les étudiants ne permettra pas d'élargir réellement l'accès à Sciences Po. A cause de sa logique, qui n'est pas de remplir une mission de service public d'enseignement, mais de proposer un produit, ce projet participe à la marchandisation de l'éducation

Samia KHELIFI demande si cette préparation sera ouverte aux étudiants ne vivant pas en France et si le tarif sera le même dans ce cas.

François RACHLINE imagine que le résultat du travail des étudiants qui seront passés par cette préparation sera une élévation de leur qualité. On va donc se retrouver confronté soit à une

augmentation du nombre d'étudiants admis à Sciences Po, soit à une plus grande sévérité du taux de sélection. Il faudrait peut-être réfléchir en termes de stratégie de développement du nombre d'admis à Sciences Po en même temps que du taux de sélection.

Jean-Baptiste GOULARD estime qu'un point positif de ce projet n'a pas été évoqué : le fait que l'on va faire entrer davantage Sciences Po dans l'enseignement secondaire. Par les publicités qui seront faites par la Documentation française, Sciences Po sera mieux connu dans les lycées, ce qui pourrait élargir la base de recrutement du concours. Mais la Documentation française n'a probablement pas prévu le succès de cette préparation. Elle a présenté un projet conçu pour environ 250 étudiants. C'est peu par rapport aux autres préparations et il y aura certainement plus d'étudiants. Lors du groupe de travail, il y a eu un retour constructif de la part de la Documentation française. Il souhaite que ce groupe se réunisse à nouveau pour voir les avancées sur ce projet.

Michel PEBEREAU précise que ce projet en est encore au stade de l'information et que le Conseil n'a pas à prendre de décision aujourd'hui.

Richard DESCOINGS souligne que si ne devaient être considérés en France comme des services publics que les activités non marchandes, la France serait très au-delà des projets de circulaire de la Commission européenne. Il rappelle que la plupart des services publics, par exemple les transports en commun, sont marchands. La gratuité n'est ni en droit ni en fait le critère de définition du service public. Par ailleurs, en France, quelles paraissent être aujourd'hui, pour les générations qui ont entre 15 et 20 ans, les priorités en termes d'allocations des ressources ? Il serait sans doute intéressant de voir combien de jeunes gens qui ont 18 ans ont passé les épreuves menant au permis de conduire et combien ils ont payé ou de savoir combien de jeunes gens sont équipés d'un téléphone portable. Il est indéniable que 600 euros représentent une somme non négligeable. Il faut que le groupe de travail continue de réfléchir aux possibilités d'exonération au moins partielle pour les boursiers. Mais il rappelle qu'il s'agit d'investir 600 euros pour améliorer considérablement ses chances d'entrer à Sciences Po. Or chacun sait que quand un étudiant a la chance d'être admis à Sciences Po, sa vie future est radicalement modifiée par la perspective de pouvoir choisir librement son métier, par la perspective de l'intérêt et des responsabilités qu'il trouvera dans le métier de son choix, et par le montant de sa future rémunération. Il faut indéniablement trouver une solution pour les bacheliers ayant des ressources financières réduites. Mais pour l'immense majorité des bacheliers, l'investissement pour leur vie future que représentent 600 euros par rapport à d'autres investissements moins essentiels est supportable. Il est normal de faire participer les candidats au financement de leur préparation. Il ajoute que Sciences Po a des métiers précis : la recherche, la transmission du savoir avec l'enseignement, la conservation du savoir à travers la bibliothèque et la valorisation de ce savoir avec les Presses de Sciences Po. Mais l'enseignement à distance n'est pas le métier de Sciences Po. La prise de risques sur le montage de systèmes informatiques ne l'est pas davantage. Ces cinq dernières années, de nombreuses universités ont investi massivement dans l'enseignement à distance et se sont retirées tout aussi massivement à la fois parce que les systèmes proposés ne marchaient pas très bien et parce que les coûts étaient trop élevés. Sciences Po a donc besoin d'un opérateur pour cette préparation en ligne.

Par ailleurs, Richard Descoings indique qu'il partage l'inquiétude de certains membres du Conseil et se demande si cette préparation n'aura pas un succès immense. Lorsque l'Institut a lancé les conventions d'éducation prioritaire, il a commencé doucement, avec un petit nombre de lycées, de candidats et d'admis, puis il est monté en puissance. Pour ce projet de préparation, après une première année, Sciences Po s'adaptera en fonction du succès ou du manque de succès auprès des étudiants.

Laurent BIGORGNE ajoute que la Documentation française a prévu 250 inscrits parce qu'il s'agit du nombre à partir duquel le projet est viable. Mais il est difficile d'anticiper le nombre d'inscrits. On ne sait pas dire aujourd'hui ce qu'est la culture des lycéens par rapport à des modalités de préparation qui n'ont jamais été expérimentées. On ne prépare pas en France un concours depuis son lieu de vacances et derrière un ordinateur. S'il y a plus de 250 inscrits, ce sera une bonne nouvelle, mais il faudra s'assurer qu'il y aura derrière une machinerie suffisamment au point pour accueillir plus de tuteurs. S'il y a plus d'étudiants, certains coûts vont suivre et seront proportionnels. Sur les premiers montages réalisés avec la Documentation française, on a considéré que financièrement et

intellectuellement, le projet serait viable avec 250 à 300 personnes. S'il y a plus d'inscrits, ce que l'on saura en mai ou juin, il faudra ajuster le dispositif en conséquence. Sciences Po n'est pas partie prenante du montage financier de cette affaire. Puisque l'Institut ne participe ni aux investissements, ni aux coûts directs, il ne perçoit pas non plus de recettes. Au total, cette préparation devrait coûter entre 150 000 et 180 000 euros pour l'année de lancement du projet, comprenant à la fois un certain nombre de coûts d'investissements sur la plate-forme d'enseignement en ligne qui a dû être adaptée à ce projet, et les coûts directs pour 250 élèves environ, notamment les coûts de tutorat. Sciences Po a toutes les garanties de sérieux et de transparence de la part de la Documentation française sur ce projet.

Il est impossible de savoir si ce système sera exploité par des instituts privés. Il est probable que certains élèves choisissent de s'agréger par petits groupes de trois ou quatre pour faire baisser le prix d'entrée. Si des élèves commencent à travailler ensemble pour entrer à Sciences Po, ce sera tout bénéfique pour l'Institut. Il sera possible de s'inscrire à cette préparation à partir de l'étranger. En outre, l'une des cibles possibles de cette préparation est constituée par les DOM. En ce qui concerne la durée de cette préparation, il ose espérer que huit semaines sont suffisantes pour se préparer à Sciences Po, puisque c'est la durée classique entre les résultats du baccalauréat et les examens début septembre.

Richard DESCOINGS fait remarquer que Sciences Po est certainement l'établissement universitaire qui a connu l'augmentation la plus considérable du nombre de ses candidats sur les cinq à dix dernières années. Lorsque l'on réfléchit au maintien du taux de sélection alors que le nombre de candidats augmente, la première question qui se pose est celle de la capacité d'accueil de l'Institut. Les locaux actuels ne peuvent pas accueillir plus d'étudiants, d'où l'intérêt qu'il y aurait à pouvoir s'installer rue de l'Université. Sur le fond, Richard Descoings croit que contrairement à certaines grandes écoles, Sciences Po n'a pas besoin d'instituer le principe de rareté comme critère de qualité. Si l'IEP a d'excellents candidats et est capable de maintenir la très haute qualité de son enseignement, il n'y a pas de raison *a priori* pour limiter le nombre d'élèves. Sciences Po n'est pas un club où le fait d'être peu nombreux participe d'une politique de notoriété. Mais en raison du manque de locaux, si le nombre de candidatures augmente encore pour les examens de 2005, il faudra prendre des décisions lourdes de conséquences. Il est vrai que si on multiplie l'information et les moyens de bien préparer les examens d'entrée, et si les candidats sont de qualité toujours plus élevée, il ne serait pas très convenable de la part de Sciences Po de fermer la porte.

IV. INFORMATION SUR LES RELATIONS DE SCIENCES PO AVEC L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE-CURIE (PARIS 6)

a) Exposé

Richard DESCOINGS annonce que Paris 6 et Sciences Po ont un certain nombre de projets en commun. Le premier, qui sera certainement le plus simple à mettre en œuvre, est que Sciences Po mettra à la disposition de cette grande université scientifique son réseau de lycées conventionnés en ZEP. Ce sera très bien pour les élèves de ces lycées, qui n'ont aucune raison de vouloir tous entrer à Sciences Po. Il faut qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, faire des études scientifiques. C'est également une bonne chose pour l'Institut que de montrer qu'il ne souhaite pas conserver pour lui seul ce qu'il a réussi à faire dans ces lycées. Si l'expérience et la réussite de Sciences Po peuvent être mises au profit d'autres établissements universitaires, ce sera un résultat positif. Enfin, c'est une très bonne chose pour Paris 6, parce qu'en raison de la carte universitaire, elle reçoit les enfants des classes moyennes supérieures qui n'ont pas été pris en classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques, ce qui n'est pas l'assurance de recevoir les meilleurs étudiants. Paris 6 préfère aller recruter dans les ZEP d'excellents élèves intéressés par une formation scientifique.

Le deuxième projet est plus élaboré. Le directeur fait partie de ceux qui regrettent la spécialisation très précoce des lycéens entre scientifiques et littéraires. Ce système est aggravé par l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles, puis par celle des grandes écoles elles-mêmes. C'est d'autant plus dommage que l'on vit dans une société où les progrès scientifiques sont immenses. Il y a un certain snobisme de ceux qui n'ont pas fait d'études scientifiques d'affirmer qu'ils ne comprennent rien à des questions comme le réchauffement climatique. Il y a sans doute aussi dans le monde scientifique des personnalités qui sont parfaitement indifférentes aux réactions de l'opinion publique et donc à l'apport des sciences sociales dans la compréhension des questions de sociétés. Le président de Paris 6 et Richard Descoings souhaitent monter un double cursus sur trois ans, avec des étudiants qui seraient recrutés ensemble et qui suivraient pour moitié des enseignements scientifiques organisés dans le cadre d'une des licences de Paris 6 et pour moitié des enseignements de sciences sociales organisés par Sciences Po. Une fois arrivés au niveau bac+3, ces élèves pourraient soit poursuivre vers un master scientifique, soit aller vers le master de Sciences Po. Dans les deux cas, les scientifiques auraient suivi des enseignements de sciences sociales pendant trois ans et les diplômés de Sciences Po auraient bénéficié d'une formation aux sciences dures. Si ce système connaissait du succès, il pourrait se développer en nombre d'élèves et surtout montrer à l'ensemble de l'enseignement supérieur français que cette étanchéité absolue entre les études scientifiques et les sciences sociales n'est pas une nécessité.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU estime que ces deux projets sont très intéressants.

François RACHLINE est très favorable aux relations que veut développer Sciences Po avec des universités scientifiques. C'est très important sur le plan international, notamment vis-à-vis des grandes universités américaines, qui ont toutes des départements scientifiques très développés, mais aussi parce que beaucoup d'étudiants qui suivent des études scientifiques, à un moment ou à un autre, cherchent d'autres formations, soit parce qu'ils ne veulent plus faire d'études scientifiques, soit parce qu'ils souhaitent compléter leur formation. Le fait de leur ouvrir d'autres possibilités est une bonne chose.

Jean-Baptiste DABEZIES pense que ce projet est très intéressant, mais il souhaite avoir plus d'informations. Si une partie des cours ont lieu à Jussieu, cela pose la question de la charge de travail et de la répartition entre les deux aspects du double diplôme.

Virginie BATTU indique que l'UNEF se félicite de ce projet, qui continue à renforcer les liens de Sciences Po avec les universités. Mais elle pense également qu'il faudra réfléchir à la charge de travail dans le cadre de cette formation.

V. INFORMATION SUR LES RELATIONS DE SCIENCES PO AVEC L'ENS-ULM

a) Exposé

Richard DESCOINGS fait remarquer que dans les classes préparatoires pour entrer à Normale Sup ou à Polytechnique, les élèves travaillent dur. Il est évident qu'il ne faut pas que la charge de travail vienne dévoyer l'enseignement et devienne du bachotage. Mais à quel moment reproche-t-on à un étudiant préparant Normale Sup ou Polytechnique de faire du bachotage ? Pour l'instant, Sciences Po n'en est pas arrivé à une charge de travail excessive. Par comparaison, les hypokhâgneux et les khâgneux travaillent beaucoup, sans demander à leurs professeurs d'alléger leur charge de travail. Ils demandent plutôt plus de travail pour avoir plus de chances d'entrer dans ces écoles.

Avec l'ENS-Ulm, l'ENS-Cachan et l'ENSAE, Sciences Po avance sur la mise en commun d'une épreuve de sciences économiques et sociales pour le recrutement dans ces institutions, avec au moins

une réflexion sur les possibilités de rapprochement entre les ENS, ce qui est en soi une bonne chose, mais qui peut ralentir le travail entre les quatre institutions.

Le nouvel élément d'information concernant Sciences Po et l'ENS-Ulm est que ces deux institutions vont développer leurs relations à l'échelon du master de recherche. Pour la première fois, il y a eu une information croisée destinée aux élèves d'Ulm et de Sciences Po sur les possibilités de suivre des enseignements, notamment en matière de recherche. Il est prévu de signer une convention qui permettrait à des élèves de la rue d'Ulm d'être dispensés des épreuves d'admissibilité à l'entrée dans le master de Sciences Po. Il leur resterait à passer l'entretien d'admission. En contrepartie, on pourrait faire accueillir des élèves du master de recherche de Sciences Po à Ulm. Enfin, les deux institutions pourraient mener une politique commune d'invitation de professeurs étrangers en se partageant les coûts.

b) Questions et observations

Erhard FRIEDBERG souhaite faire une remarque à propos de la charge de travail. Etant étranger, il n'a pas une très bonne opinion de la qualité de la formation dispensée en classe préparatoire. Il croit savoir que les étudiants travaillent énormément en classe préparatoire et peu en grande école. Ce n'est pas ainsi que se passent les choses à Sciences Po. C'est l'intérêt de Sciences Po que de ne pas tomber dans ce rythme et de continuer à demander beaucoup aux élèves tout en évitant le bachotage. Or l'an dernier, à certains moments, il a remarqué que les étudiants de Sciences Po n'étaient pas loin de ce rythme de bachotage. A force de préparer des exposés, ils en négligeaient les cours. Il pense qu'il faut réellement se pencher sur le problème de la charge de travail, notamment en ce qui concerne les poids respectifs du tronc commun et des spécialisations dans les masters. Par ailleurs, il demande si le projet qui vient d'être présenté, et qui est très positif, ne concerne que l'ENS-Ulm ou s'il concerne l'ensemble des ENS.

Michel PEBEREAU est d'accord sur le fait qu'il est indispensable de bien réfléchir à la question de la charge de travail, mais pour d'autres raisons que celles avancées par Erhard Friedberg. Il pense qu'il ne faut pas sous-estimer l'intérêt que présente l'apprentissage de charges de travail très lourdes lors de l'adolescence. Avec un recrutement à l'échelle mondiale, cela présente un avantage compétitif impressionnant pour ceux qui ont réussi. Pour la formation française, le fait d'être capable, non de bachoter, mais de travailler longuement et intensément sur un sujet est un avantage colossal par rapport à tous les concurrents qu'il peut y avoir sur le plan international.

Virginie BATTU souligne qu'une charge de travail excessive peut être contre-productive. Elle rappelle que lors du séminaire du Conseil de Direction, l'UNEF avait proposé la mise en place d'une charte pédagogique. Elle attend le groupe de travail qui traitera de cette question.

Richard DESCOINGS répond à Erhard Friedberg qu'en ce qui concerne l'épreuve d'entrée en commun, l'accord concerne également l'ENS-Cachan et l'ENSAE. Pour ce qui est des échanges d'élèves et éventuellement des programmes de recherche, Sciences Po ne travaille pour l'instant qu'avec la rue d'Ulm. Ce n'est pas nécessairement un choix définitif, en particulier si les deux ENS opèrent un rapprochement.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2005

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

VII. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Jean-François SICARD souhaite revenir sur l'élection à la vice-présidence étudiante du Conseil de Direction qui a eu lieu lors de la dernière séance. Le sujet est d'autant plus délicat pour lui qu'il était candidat à cette élection. Non seulement cette élection n'a pas vu récompenser le candidat du syndicat

le plus représentatif des étudiants, qui a démontré son engagement quotidien auprès des étudiants, mais elle a débouché sur l'élection du candidat d'un syndicat qui a connu une forte baisse aux dernières élections étudiantes. Ce syndicat n'a pas participé à un seul groupe de travail l'année dernière et n'était même pas représenté lors du dernier séminaire du Conseil de Direction. L'UNEF, ainsi que de nombreux étudiants de Sciences Po, ont exprimé leur consternation devant ce résultat. La même réaction a prévalu au niveau des instances nationales de l'UNEF. Il ne conteste pas les résultats de cette élection, mais souhaite relayer la voix de ses camarades et de tous ceux qui n'ont pas compris les résultats de cette élection, alors que l'UNEF est présente depuis longtemps à Sciences Po et a toujours agi en faveur de la démocratie étudiante.

Michel PEBEREAU souligne que l'élection du président et des vice-présidents est une élection personnelle. Lui-même étant élu fondamentalement en raison de son ancienneté à Sciences Po, il fait remarquer que Jean-Baptiste Goulard a siégé au Conseil les années précédentes, ce qui n'est pas le cas de Jean-François Sicard, et ce qui explique sans doute le résultat de cette élection. Ce n'était pas une élection contre ou pour une institution, mais une élection de personne.

Patrice-Michel LANGLUME demande où en est le projet de 1^{er} cycle euro-méditerranéen de Menton. Il demande s'il pourra ouvrir à la rentrée prochaine.

Richard DESCOINGS pense qu'il ouvrira à la rentrée prochaine. Il indique que René Rémond et lui-même doivent rencontrer prochainement Michel Vauzelle et le maire de Menton pour boucler le tour de table financier.

Florence OULES a une question concernant la venue de Condoleezza Rice à Sciences Po. Elle se félicite de la présence de personnalités aussi éminentes à l'Institut, mais IDEE a quelques réserves quant à la forme qu'a pris cet événement. Seuls quelques rares étudiants ont été sélectionnés pour poser des questions, ce qui est dommage.

Richard DESCOINGS répond que Madame Rice ne venait pas parler à la communauté de Sciences Po. Il était très clair qu'elle venait dans une enceinte universitaire pour présenter les grandes lignes de la diplomatie américaine aux Européens. L'Institut accueille parfois des invités qui viennent s'exprimer devant le public de Sciences Po parce qu'ils veulent parler à Sciences Po, mais ce n'était pas le cas pour Madame Rice. Les élèves posant des questions ont été choisis parmi les étudiants ayant posé leur candidature et en fonction du type d'intérêt qu'ils avaient pour les Etats-Unis, soient qu'ils y aient fait un séjour d'études, soit qu'ils s'y préparent. Il fait remarquer qu'il est traditionnel aux Etats-Unis de prononcer des discours importants depuis une enceinte universitaire. De même, Joshka Fischer a fait un des plus grands discours de la diplomatie allemande à l'université Humboldt de Berlin.

Michel PEBEREAU pense qu'on ne peut que se féliciter qu'une telle personnalité américaine ait choisi Sciences Po pour s'exprimer en France. C'est un point positif pour l'école.

Virginie BATTU rappelle que l'UNEF avait présenté une proposition de résolution lors de la séance du 24 janvier. Celle-ci devait être discutée et soumise au vote aujourd'hui. Elle propose de la redistribuer aujourd'hui.

Michel PEBEREAU pense que c'est une bonne idée de la redistribuer, le secrétariat ayant omis de porter ce point à l'ordre du jour. Les membres du Conseil pourront en discuter lors de la prochaine réunion.

La séance est levée à 10h 20.